

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1072 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 1072

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 17-1756 du 6 septembre 1917 dé terminant les modalités d'appli cat ion dans les territoires d'outre-mer «le la loi n 16 2:85 du 27 octobre 1946 sur la composi lion et l'élection de l'Assemblée de l'Union française. (J. O. K. F. du 9 septembre 1917, page 9002.) Art. 2. —Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordi naire, sera enregistré et communiqué par tout ou besoin sera.

Pour le Guverneur en mission :L'insepcteur des affaire administratives,LIURETTE.